

Séance ordinaire du 24 avril 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-quatrième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures quarante-six, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Alexandre Fallu, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Guy Dumoulin et Ann Jeffrey

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-02-28

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 avril 2023, tel qu'il est modifié par l'ajout de l'affaire suivante :

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision APP-GI-2023-016 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-29

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Quatre questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2023-02-30

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville
tenue le 11 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry divulgue la nature générale
de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération
concernant le dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 3, 11
et 12 avril 2023 et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations
sur cette question et de voter.

CV-2023-02-31

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 3, 11 et 12 avril 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 3, 11 et
12 avril 2023 est déposé.

CV-2023-02-32

Ajustement structurel à la Direction de la gestion du capital humain [Document d'aide à la décision GCH-2023-047-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-03-30 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'approuver l'ajustement structurel à la Direction de la gestion du capital
humain, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision
GCH-2023-047-R-1, d'autoriser en conséquence les mouvements de main-
d'œuvre à cette direction et d'autoriser cette direction à pourvoir tous les
postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-33

Embauche d'une Directrice générale adjointe – services administratifs à la Direction générale [Document d'aide à la décision GCH-2023-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2023-03-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'embaucher madame Nathalie Campeau à titre de Directrice générale adjointe – services administratifs à la Direction générale, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-34

Embauche d'un Directeur de l'urbanisme et du bureau de projets

[Document d'aide à la décision GCH-2023-036](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'embaucher monsieur Patrick Hamelin à titre de Directeur de l'urbanisme et du bureau de projets, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-35

Nomination d'un Directeur des affaires juridiques et du secrétariat corporatif par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2023-052](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De nommer Me Simon Roberge Vallières au poste de Directeur des affaires juridiques et du secrétariat corporatif par intérim, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-36

Autorisation d’affichage du poste de vérificatrice générale ou de vérificateur général

[Document d’aide à la décision GCH-2023-053](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D’autoriser l’affichage du poste de vérificatrice générale ou de vérificateur général.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-02-37

Création du poste de Directrice ou de directeur de l’audit interne à la Direction générale et nomination à ce poste

[Document d’aide à la décision GCH-2023-054](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-67 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De créer le poste de Directrice ou directeur de l’audit interne à la Direction générale, tel qu’il est indiqué à la fiche de prise de décision GCH-2023-054.

De nommer monsieur Frédéric Parent au poste de Directeur de l’audit interne à la Direction générale, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d’autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-02-38

Mise à jour de désignations de membres du conseil de la Ville à titre de membres de comités et commissions et modification de la résolution CV-2022-02-61 « Mandat du comité des services de proximité » et désignation d’un membre à ce comité

[Document d’aide à la décision GRE-2023-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-56 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants :

- le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu à titre de membre du comité consultatif agricole, en remplacement du membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey;
- le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu à titre de membre de la commission de l'environnement, en remplacement du membre du conseil de la Ville Jeannot Demers;
- le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu à titre de membre du comité sur la sécurité publique et la circulation de la Ville, en remplacement du membre du conseil de la Ville Amélie Landry.

De modifier la résolution CV-2022-02-61 « Mandat du comité des services de proximité », par le remplacement de la clause « Composition du comité » par la suivante :

« Composition du comité

Le comité est composé de 5 représentants, soit 5 membres du conseil de la Ville. L'un d'entre eux agit à titre de président et un second à titre de vice-président.

Le directeur général adjoint – services de proximité, le directeur des communications, ainsi que, au besoin, des membres des directions, participent aux délibérations et assistent les représentants. »

De désigner le membre du conseil de la Ville Amélie Landry à titre de membre du comité des services de proximité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-39

Rapport du Directeur général sur la situation d'empêchement à la fonction de vérificateur général de la Ville

Le Directeur général fait rapport aux membres du conseil de la Ville de la situation d'empêchement à la fonction du vérificateur général de la Ville.

CV-2023-02-40

Désignation d'une représentante de la Ville à la table de concertation à l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne

[Document d'aide à la décision ENV-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De désigner madame Sylvie Leduc, conseillère en environnement à la Direction de l'environnement, à titre de représentante de la Ville à la table de concertation de l'organisme de bassins versants de la zone du Chêne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-41

Demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 3, pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements

[Document d'aide à la décision DEI-2023-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-17 ;

ATTENDU QUE le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)* et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci ;

ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimé à 322 594 \$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable est de 113 872 \$;

ATTENDU QU'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*, volet 3, pour l'entretien de la Route verte et de ses embranchements.

De confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités d'application en vigueur pour ce programme.

De reconnaître que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser et de certifier que monsieur François Bélanger, Directeur de l'entretien des infrastructures, est désigné à titre de représentant de la Ville et qu'il est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-42

Aide financière à la Coopérative artistiques les Etchemins
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder l'aide financière à la Coopérative artistique les Etchemins, telle qu'elle est indiquée à fiche de prise de décision DVC-ART-2023-005, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, de même que de prévoir au budget de fonctionnement annuel du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire, les sommes requises pour couvrir cette aide financière récurrente additionnelle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-43

Dépôt du Bilan 2022 du Plan d'action 2021-2022 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-015](#)

Le Bilan 2022 du Plan d'action 2021-2022 de la Ville de Lévis à l'égard des personnes handicapées, est déposé, à titre d'information.

CV-2023-02-44

Désignation de membres de la commission consultative de la culture
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-57 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De désigner les membres du conseil de la Ville suivants à titre de membres de cette commission à compter de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture :

- monsieur Alexandre Fallu, à titre de président;
- madame Brigitte Duchesneau, à titre de vice-présidente;
- monsieur Serge Bonin, à titre de membre;
- monsieur Steve Dorval, à titre de membre;
- madame Amélie Landry, à titre de membre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-45

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le déplacement et l'agrandissement d'un droit acquis sur une partie du lot 2 359 788 du cadastre du Québec (835, avenue des Ruisseaux, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-20 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis défavorable pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le déplacement et l'agrandissement d'un droit acquis, afin de permettre la construction d'une résidence, d'une installation septique et l'aménagement d'un chemin d'accès sur une partie du lot 2 359 788 du cadastre du Québec (835, avenue des Ruisseaux, secteur Pintendre), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-46

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-44 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De renouveler le mandat de monsieur Jean Garneau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 8 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-47

Avenant 2 à l'entente de visibilité du *Demi-marathon de Lévis* 2021-2022-2023 à intervenir avec la Corporation événements course de Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2023-026](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-21 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De conclure l'avenant 2 à l'entente de visibilité du *Demi-marathon de Lévis* 2021-2022-2023 à intervenir avec la Corporation événements course de Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-026, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-48

Aide financière à Ressources-naissances pour son projet d'expansion *Faire grandir la vie à Lévis!*

[Document d'aide à la décision DEV-2023-035](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'accorder une aide financière maximum de 50 000\$ à Ressources-naissances, pour son projet *Faire grandir la vie à Lévis!*, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-49

Avenant numéro 3 à l'offre d'achat d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. (terrain situé dans le parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2023-027](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De conclure l'avenant numéro 3 à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 3 021 186 du cadastre du Québec, tel qu'annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-027, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-50

Financement de la dépense relative à la mise à niveau des infrastructures et d'embellissement des parcs et zones industriels planifiés en 2023

[Document d'aide à la décision DEV-2023-029](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-49 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De financer les travaux de mise à niveau des infrastructures et d'embellissement des parcs et zones industriels planifiés en 2023, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision DEV-2023-029, au montant maximum de 1 638 000 \$, à même la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-51

Option de renouvellement du contrat pour la location de divers véhicules (lot 2)

[Document d'aide à la décision APP-2023-057](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'exercer l'option de renouvellement pour les deux contrats relatifs à la location de divers véhicules (lot 2), au montant de 534 504,66 \$, avant TPS et TVQ, pour le premier rang du répertoire du lot 2 incluant les options (contrat 2022-50-29-2E), et de 593 797,34 \$, avant TPS et TVQ, pour le deuxième rang du répertoire du lot 2 incluant les options (contrat 2022-50-29-2S), et dont les prix seront indexés à compter du 1^{er} janvier 2024 selon l'Indice des prix à la consommation et le prix du carburant, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2022-50-29 et aux soumissions produites par les adjudicataires La compagnie de location d'autos Enterprise Canada et Location Sauvageau.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-52

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 279 du cadastre du Québec (rue des Campagnols, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et acquisition du lot
[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-27;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 279 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Campagnols (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), au montant maximum de 361 800 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 360 279 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-008, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-53

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 272 du cadastre du Québec (rue des Écureuils, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy) et acquisition du lot
[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 272 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Écureuils (secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy), au montant maximum de 307 200 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'accepter la promesse de vente du lot 2 360 272 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-011, les frais relatifs à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-54

Rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2021

[Document d'aide à la décision APP-2023-033-R-1](#)

Le *Rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2021* est déposé, à titre d'information.

CV-2023-02-55

Terminaison du contrat relatif à la collecte et au transport des matières recyclables en bacs roulants et en chargement avant (projet 2)

[Document d'aide à la décision APP-2023-071](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-69 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De mettre fin d'un commun accord au contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables en bacs roulants et en chargement avant (projet 2) (contrat numéro 2020-50-17-2, attribué le 8 février 2021 par la résolution CV-2021-00-75), en date du 2 juin 2023, intervenu avec Sani-terre environnement inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-56

Entente de collaboration concernant l'Enquête origine-destination 2023 de la grande région de Québec-Lévis à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, le Réseau de transport de la

capitale, la Société de transport de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec

[Document d'aide à la décision TMD-2023-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'Entente de collaboration concernant l'*Enquête origine-destination 2023 de la grande région de Québec-Lévis* à intervenir avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, le Réseau de transport de la capitale, la Société de transport de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision TMD-2023-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-57

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-89 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville (ajustement aux règles et modalités du versement d'une avance sur des dépenses anticipées) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision GRE-2023-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-89 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil de la Ville et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2023-004.

Ce règlement a pour objet d'ajuster les règles relatives au versement d'une avance sur les dépenses anticipées d'un membre du conseil de la Ville dans l'exercice de ses fonctions, en application de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CV-2023-02-58

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-90 modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-90 modifiant le Règlement RV-2003-01-45 constituant la Commission consultative de la culture et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-006.

Ce règlement a pour objet de modifier la composition de la commission

consultative de la culture.

CV-2023-02-59

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (interdiction de l'usage d'hébergement touristique dans les résidences principales)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-049](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-049, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-01-49.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-60

Adoption du Règlement RV-2023-33-87 édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-002-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-33-87 édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon a pour objet d'adopter le *Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029* ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-02-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2023-33-87 édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-61

Adoption du Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-009-R-1](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles a pour objet de régir la démolition de certains immeubles, conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de constituer le comité de démolition ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-00-70.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-62

Adoption du Règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages C703, résidence de tourisme, dans certaines zones et normes relatives à cet usage)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-051](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter la classe d'usages C703, résidence de tourisme, à la grille des spécifications dans les 81 zones identifiées à l'article 1 du règlement, ainsi que des restrictions et normes relatives à l'exercice de cet usage à l'intérieur de ces zones ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-03-47 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-01-34.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2023-02-63

Avis de motion du Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-016](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-33-91 relatif à l'exercice du droit de préemption et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-016.

Ce règlement a pour objet de permettre à la Ville d'exercer le droit de préemption prévu aux articles 572.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, en déterminant le territoire sur lequel il peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis.

CV-2023-02-64

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-02-65

Condoléances aux membres de la famille de madame Marie-Louise Carrier-Jeffrey

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de madame Marie-Louise Carrier-Jeffrey, mère du membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-66

Félicitations à madame Victoria Veilleux

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Victoria Veilleux pour avoir obtenu la 2^e place dans le cadre du 39^e *Festival international de la poésie*, source de fierté et

d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-02-67

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 05, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
